

MARTRES

infos

Bulletin municipal
des **MARTRES-DE-VEYRE**

N° 92 - JANVIER 2013

DOSSIER page 18

Projet d'aménagement d'une coulée verte

www.mairie-lesmartresdeveyre.fr



**PPRI Val d'ALLIER
CLERMONTOIS**
1^{ère} réunion publique
page 6



Vœux du maire
Les projets majeurs
de 2013
page 8



EXPOSITION
Le Moyen-Âge en Lumière
à la Maison du Patrimoine
page 24



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

le mot du maire

MEILLEURS VŒUX À TOUS !

Sommaire

Le mot du maire	2
Vie municipale	4
Vie associative	10
Bon à savoir	14
DOSSIER	
Projet d'aménagement d'une coulée verte	18
Scolarité / Jeunesse	20
Portrait	23
Culture	24
Bloc-notes	26
Associations	27

L'année 2012, année difficile pour bon nombre d'entre nous, vient de se terminer. Si elle a été marquée par un changement de majorité politique, elle a aussi vu la crise, devenue économique, se durcir, avec pour corollaire un chômage et des liquidations d'entreprises importants et de la souffrance pour un nombre croissant de nos concitoyens. Souhaitons que 2013 puisse inverser la tendance, même si nous savons dès à présent que ce sera complexe. Permettez-moi donc de souhaiter qu'elle soit marquée du sceau de la solidarité entre les hommes et que les plus aisés pensent à ceux qui sont dans la difficulté.

Comme vous avez pu le constater, ce Martres Infos est le premier de la nouvelle version souhaitée par la Municipalité. J'espère qu'elle vous donnera satisfaction. Son contenu est riche, avec notamment le portrait de Florent Vivier, nouveau responsable des services techniques de la commune, successeur de Dominique Delmas, parti relever un autre challenge sur la commune voisine de Cournon. Bon vent à lui et bienvenue à Florent.

Vous y apprendrez aussi que la commune est engagée, au même titre que les autres communes riveraines de l'Allier, dans l'élaboration du nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de notre belle rivière. À ce titre, les services de l'État ont choisi Les Martres-de-Veyre pour y tenir une importante réunion de concertation afin d'y entendre toutes les personnes concernées.

Je vous laisse découvrir le reste de son contenu au grès des pages.

Direction de la publication :
Pascal PIGOT
Chargée de communication :
Cécile JOACHIN
Siège : **Mairie des Martres-de-Veyre**
Création maquette :
Caroline FRASSON-COCHET
Impression : **PORÇU**
Dépôt légal : janvier 2013
Édité à 2 000 exemplaires - gratuit



Discours du maire lors de la cérémonie des vœux en présence de l'équipe municipale et d'élus locaux, du député Jean-Paul Bacquet, de la conseillère générale, Bernadette Troquet et du président de Gergovie-Val-d'Allier Communauté, Yves Fafournoux.

Enfin, je tiens à vous présenter, en mon nom et au nom du Conseil municipal, tous mes vœux pour cette nouvelle année. Vœux de santé, notre bien le plus précieux, vœux de bonheur, pas toujours facile par les temps qui courent, et vœux de réussite personnelle et professionnelle.

Que 2013 soit l'année de l'accomplissement de tous vos souhaits !

**Pascal Pigot,
MAIRE DES MARTRES-DE-VEYRE**

🍂 Cérémonie d'hommage à Pierre le Canadien

Le souvenir de Pierre le Canadien invite à une vigilance accrue

Dimanche 9 décembre 2012, en présence du député, Jean-Paul Bacquet ; de la conseillère générale, Bernadette Troquet ; d'une délégation de Canadiens de Wynyard, la commune des Martres-de-Veyre a rendu une nouvelle fois hommage à son héros, Peter Dmytruck, dit « Pierre le Canadien », aviateur appartenant au 1^{er} corps franc d'Auvergne, abattu par les Allemands le 9 décembre 1943.

Il a délibérément choisi de se mettre au service de la liberté en combattant « la bête immonde » ; malgré maintes demandes, il a toujours refusé de se faire rapatrier sur la Grande-Bretagne et de rejoindre les forces libres. Il aurait pu échapper ainsi à son tragique destin, mais les valeurs qu'il défendait l'ont poussé à continuer le combat sur le sol français, et plus particulièrement sur celui de la région Auvergne.

De cette histoire tragique, de ce sacrifice, est né, en 1973, le jumelage entre la ville d'origine de Peter, Wynyard (province de la Saskatchewan au Canada), et Les Martres-de-Veyre. Cette commémoration s'inscrit donc dans une ambiance particulière en ce 40^e anniversaire du jumelage.

Même si son histoire est toujours la même, et si le récit de ce funeste jour a été narré à maintes reprises, le maire, Pascal Pigot, n'a pas résisté à l'idée de recommencer. Cela fait partie du devoir de mémoire afin que cette histoire d'Homme traverse le temps, et que les générations martroises à venir puissent dire « *Je connais Pierre le Canadien, je sais au nom de quoi il est mort, je connais l'idéologie de ses bourreaux, je sais son sacrifice* ».

Dans un discours empreint d'émotion, engagé, le premier magistrat de la commune a rappelé ce que Pierre et tous les résistants, connus ou anonymes ont dénoncé, refusé et combattu :

- la soumission à un régime barbare, liberticide et xénophobe.
- un idéal dans lequel l'humain est absent, assimilé à un simple numéro, au service d'une cause ou d'un ordre nouveau, où le recours à la solution finale, l'extermination est érigée comme dogme.



Pascal Pigot, lors de son discours, évoquant le devoir de mémoire et de vigilance dont chacun doit faire preuve



Si le devoir de mémoire consiste à honorer annuellement le don de soi de Pierre et de ses camarades, combattants de l'Armée des Ombres, qui ont su faire renaître l'espoir dans cette période d'accablement, il impose aussi une vigilance de tous les instants face aux menaces qui pèsent sur la démocratie et la paix dans le monde. Il faut donc veiller :

- À ce que la xénophobie et le racisme ne viennent pas remettre en cause la cohésion nationale en stigmatisant les minorités qu'elles soient raciales, religieuses ou culturelles.
- À combattre cette idéologie nationaliste qui avance petit à petit, tous les jours dans notre pays voire même en Europe; toujours se méfier de son nouveau discours policé et féminisé plus efficace pour conquérir des suffrages. Derrière cette asepsitisation, pointent toujours la même idéologie, les mêmes méthodes et les mêmes envies.
- À ce que le mécontentement du peuple puisse toujours s'exprimer dans la rue, et que ce dernier soit toujours le vainqueur.
- À ce que l'État n'oublie pas l'École de la République, même en ces périodes de difficultés budgétaires, celle qui apprend la laïcité, socle fondateur de notre démocratie, celle qui permet à tout un chacun d'approcher la connaissance et donc la réflexion, seules barrières à la bêtise humaine.
- À ce que les plus riches n'oublient pas les plus nécessiteux, en ne cherchant pas à fuir la fiscalité redistributive.
- À ce que la déclaration des Droits de l'Homme de 1789 soit la seule ligne de conduite des pouvoirs législatif et judiciaire.
- À ce qu'il soit toujours inscrit au fronton de notre République « Liberté, Égalité, Fraternité ». ■



Ci-dessus : Claude Duchet (premier adjoint), Pascal Pigot (maire), Pascal Cellier (président de l'association de jumelage «Les Martres-Wynyard»), et des représentants de la délégation canadienne.

Ci-dessous : Jackie Ferraton, représentant la ville de Wynyard lors de cette cérémonie commémorative et lisant le discours du maire canadien ; la tombe de Pierre le Canadien au cimetière des Martres-de-Veyre.



GARAGE CARL AUTO 63
IMPORT - EXPORT V.N/VO/VU/4x4 Club Auto Conseil

ENTRETIEN & RÉPARATION TOUTES MARQUES

La Sécurité D'un Entretien

156, rue Aristide Daubrée
ZAC Portes Nord
63730 LES MARTRES DE VEYRE
FRANCE
Tél. 04 73 16 77 93 Fax 09 81 38 18 04
ou le 06 98 20 15 19
Carlauto63@hotmail.fr

AD

CARROSSERIE ESTEVES

REPARATION TOUTES MARQUES
CHANGEMENT PARE-BRISE
AGREÉ TOUTES ASSURANCES
MECANIQUE
PRÊT DE VEHICULES

Z.A. les Portes Nord - 19, rue Aristide-Daubrée
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
Tél. 04 73 39 82 20 - Fax : 04 73 39 24 55
e-mail : esteves.carrosserie@wanadoo.fr - www.carrosserie-esteves.com

PPRI du Val d'Allier Clermontois

Le risque inondation, objet d'un document officiel opposable au PLU

La commune des Martres-de-Veyre a accueilli la première réunion publique relative au PPRI du Val d'Allier Clermontois.

Lundi 3 décembre 2012, la première réunion publique ayant pour objet le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la rivière Allier s'est tenue à la salle des Fêtes, en présence d'une soixantaine de personnes. Animée par Laurent Bresson, directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Puy-de-Dôme, elle avait pour objectif d'informer la population sur la mise en place de ce document.

Les débordements de l'Allier concernent potentiellement 49 communes limitrophes. Pour établir ce document, les services de l'État ont pris comme référence la crue de 1866 qui affichait un débit supposé de 3.000 m³/seconde alors qu'il était de moitié pour celles de 2003 et 2008, qualifiées de petites crues. Au cours de cette réunion, l'État a réaffirmé, au travers de ses représentants, sa volonté de mettre en place ce Plan de Prévention des Risques Inondation. Pour ce faire, Laurent Bresson a présenté le travail effectué depuis deux ans : le cadre juridique, les cartographies des phénomènes enregistrés et les enjeux dans les zones inondables, la modélisation numérique des crues et les principes réglementant la construction, voire son interdiction dans certains secteurs, la mise en sécurité des personnes et des biens en cas

d'inondation ainsi que la mise en place des règles d'urbanisme.

Il est important de retenir que ce futur PPRI sera opposable au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et qu'il agira fortement sur la délivrance des permis de construire.

La commune et Le PPRI, qu'en est-il depuis 2010 ?

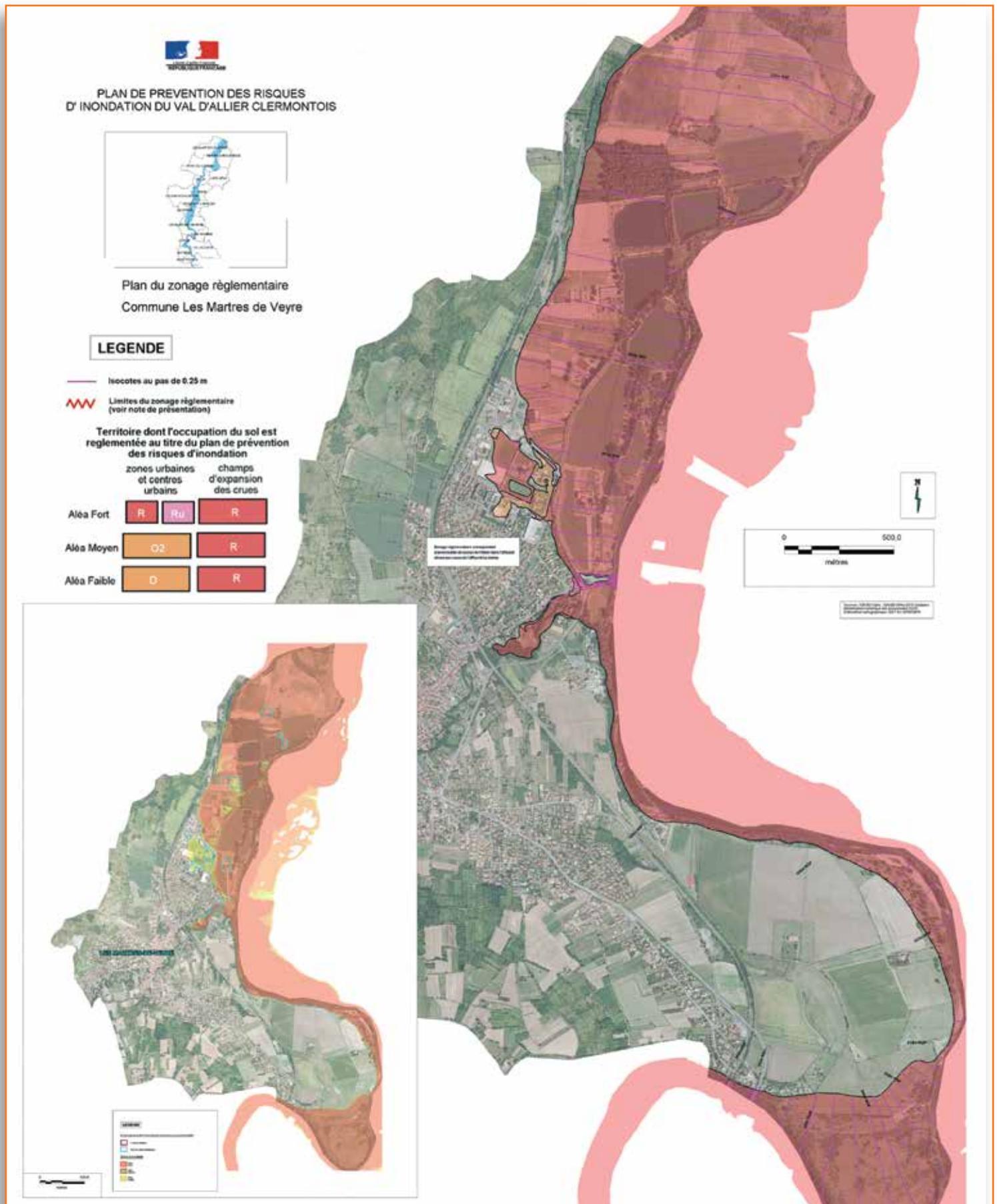
Pascal Pigot, maire, et Jean Lafougère, adjoint, suivent ce dossier avec attention car il peut conditionner l'avenir des riverains propriétaires le long de la rivière Allier, sur notre territoire communal. Tous les propriétaires des sites à enjeux (tels que les exploitations agricoles, la zone de loisirs, les puits de captage du SIVOM, des Eaux de Sainte-Marguerite, la station d'épuration, etc.) ont été consultés au cours de l'élaboration et de l'avancement de ce PPRI. Les plans des zones concernées leur ont été remis avec les explications sur les différents aléas qui peuvent être classés en trois catégories (fort, moyen, faible), ainsi que le projet de règlement. Certains ont fait parvenir leurs observations

directement à la DDT, d'autres sont passés par la mairie. Jean Lafougère a également reçu ces riverains ; ces rendez-vous ayant parfois entraîné des visites sur place. L'enquête publique avant approbation du PPRI de l'Allier devrait se dérouler au plus tard au cours du premier semestre 2013. Dès que la date sera fixée, toutes les personnes concernées seront prévenues afin qu'elles puissent présenter leur dossier et exprimer ainsi leurs doléances au commissaire enquêteur nommé par les services de l'État. Nous vous invitons donc dès à présent à prendre contact avec Jean Lafougère lors de sa permanence du mercredi (16 h 30/19 heures) ou sur rendez-vous en joignant le secrétariat de mairie au 04 73 39 90 75 ou par mail à : sports.mdv@orange.fr ■



Laurent Bresson (au micro), directeur adjoint de la DDT a animé cette première réunion publique, en présence notamment de Pascal Pigot.





Vœux municipaux

2013 : des projets majeurs pour notre commune !



Nombreux représentants des associations et forces vives marthroises sont venus, mercredi 16 janvier, écouter les vœux de Pascal Pigot. Celui-ci a invité chacun à garder confiance en l'avenir malgré une conjoncture difficile.

Commençant son allocution par un tour d'horizon national voir mondial, il a déploré l'enfoncement du pays au cours des quatre dernières années dans une crise financière, due en grande partie à la gourmandise du monde de la finance, devenue économique puis sociale, où le chômage reste le principal fléau à combattre. Il garde toutefois espoir devant un nouveau mode de gouvernance basé sur la concertation, rappelant la nécessité d'une certaine patience pour voir l'apparition de résultats concrets, quantifiables. Les premiers signes d'amélioration sont là avec, notamment, le récent consensus intervenu entre les partenaires sociaux, la baisse du taux d'emprunt de la France, la création d'un bon nombre d'emplois dans l'Éducation nationale pour le bien de notre jeunesse, l'arrêt de la RGPP détériorant le service public, le retour sur le territoire national de certaines entreprises ayant délocalisé leur production.

Ce rendez-vous fut aussi l'occasion pour Pascal Pigot de réaffirmer la politique municipale confortant la commune comme véritable pôle de vie de la deuxième couronne clermontoise.

Il a détaillé l'ensemble des réalisations de 2012, les efforts de la collectivité portant essentiellement sur l'entretien du patrimoine existant (travaux et achats d'équipements à l'école élémentaire, maternelle, sur les différentes installations sportives, le quartier des Forts, le skate Parc). Les voiries, réseaux et chemins d'exploitation ont également fait l'objet d'un investissement conséquent. Parmi l'inventaire effectué, le maire a mis en exergue la création d'une zone bleue destinée à améliorer la circulation et le stationnement en centre-bourg et l'implantation d'un nouveau giratoire, face au nouveau magasin Simply, réalisé dans le cadre innovant d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) permettant son financement par une personne privée. Parallèlement, les services techniques se sont vus dotés de nouveaux matériels comprenant deux véhicules et différents outillages nécessaires à leurs activités. Une action municipale dense malgré le gel des dotations de l'État se traduisant par une baisse de 30.000 euros et une hausse mesurée de la fiscalité (2 % du taux).

Après avoir dressé le bilan de l'année écoulée, le chef de l'Hôtel de Ville a invité à la prudence dans l'élaboration du budget communal (le gel des dotations étant maintenu, avec une baisse annoncée pour 2014 et 2015). Toutefois 2013 devrait voir la réalisation et l'aboutissement de projets majeurs.

L'offre culturelle devrait être reconduite dans son intégralité, avec en plus l'organisation début juillet des cérémonies d'anniversaire du jumelage avec la ville de Wynyard au Canada (province de la Saskatchewan).

Les voiries et réseaux feront l'objet d'un suivi attentif.

La réalisation des jardins familiaux le long de la Monne face au nouveau magasin Simply, complétée par la construction d'une passerelle,

devrait se concrétiser si l'interprétation du Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI) en laisse la possibilité.

De même, le début des travaux relatifs au projet d'extension du stade de rugby sur la zone de loisirs de l'Espinasse est attendu pour le printemps (actuellement au ralenti en raison de la demande de diagnostic effectué par le conservateur régional de l'archéologie sur les huit hectares acquis).

Après un long travail, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) devrait être en place d'ici la fin de l'année, donnant ainsi une certaine visibilité à la politique d'urbanisme menée.

À l'échelle de la communauté de commune Gergovie Val d'Allier, le Quartier Pilote Habitat (QPH) entre dans une phase active avec le dépôt du dossier de ZAC et le proche lancement de la phase DUP.

Pascal Pigot a conclu son discours en émettant des vœux de santé, espérant que tout le monde puisse avoir accès aux soins ; des vœux de solidarité et de civisme, éléments incontournables de l'unité nationale, condamnant ainsi l'exil fiscal ; des vœux de paix, de justice, d'une réforme des rythmes scolaires élaborée dans la concertation, d'un bénévolat suffisant pour un bon fonctionnement des associations.

Avant de convier chacun au partage du verre de l'amitié, il a témoigné toute la gratitude de l'équipe municipale à l'ensemble du personnel communal et du CCAS, de Gergovie Val d'Allier Communauté, aux personnels de l'éducation nationale qui interviennent sur la commune, aux corps constitués (sapeurs pompiers, Gendarmerie nationale, perception des Martres, étude notariale), aux associations locales regroupant quelque 2.100 adhérents, aux acteurs économiques. ■

Assainissement collectif

La Lyonnaise des Eaux assurera l'assainissement collectif au moins jusqu'en 2019

La commune a choisi son délégataire de service public et vient de signer un contrat d'affermage de 6 ans avec la Lyonnaise des Eaux.

La municipalité vient de choisir pour une durée de 6 ans (jusqu'au 31 janvier 2019) le délégataire prenant en charge l'exploitation du service public d'assainissement collectif (collecte et transport des eaux usées et pluviales) sur l'ensemble du territoire communal. Ainsi, la Lyonnaise des Eaux est responsable du bon fonctionnement du service. Il lui appartient de maintenir les ouvrages et installations en état de bon fonctionnement afin d'assurer la qualité, la continuité (assurer un service 24h/24) et la bonne organisation de la mission qui lui est confiée.

L'entretien vise à garantir le bon écoulement des eaux usées et leur transport jusqu'à la station d'épuration et comprend plusieurs points :

- Exploiter les réseaux (évaluation de l'état, curage préventif, interventions curatives) ;
- Contrôler la conformité des branchements existants, neufs ;
- Avoir une meilleure connaissance du patrimoine réseau grâce au Système d'Information Géographique (SIG) notamment qui comporte tous renseignements

disponibles sur les dimensions, les matériaux et les emplacements des ouvrages du service, des canalisations et ouvrages annexes (la commune compte 45,1 km de réseau) ;

- Suivre étroitement le fonctionnement des déversoirs d'orage avec des contrôles mensuels, des curages annuels (le réseau assainissement de la commune comprend 8 déversoirs d'orage) ;
- Assurer une auto-surveillance des réseaux ;
- Lutter contre la dégradation des postes de relèvement au nombre de 4 (Camping, La Monne, Gravières, Le Bourg).

L'entretien implique également la gestion du renouvellement du patrimoine avec une politique de maintenance adaptée, un programme de renouvellement électromécanique, le renouvellement des branchements. Ainsi la continuité du service par la réparation immédiate des équipements défectueux est assurée, tout comme la restitution d'un patrimoine en parfait état d'entretien et de fonctionnement à la fin du contrat. ■



Quelques CHIFFRES CLÉS POUR LA COMMUNE DES MARTRES-DE-VEYRE

- 1 674 abonnés au service ;
- 166.933 m³ de volumes traités ;
- 45.1 km de réseau de collecte ;
- 4 postes de relèvement ;
- 8 déversoirs d'orage ;
- 581 bouches et avaloirs ;
- 1 005 regards de visite.

EHPAD Jolivet

Les pensionnaires de l'EHPAD ont fêté Noël



Les résidents de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Jolivet ont célébré Noël avec quelques jours d'avance autour d'un bon repas.

Les résidents de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Jolivet ont célébré Noël avec quelques jours d'avance autour d'un bon repas servi jeudi 20 décembre, en présence du maire, Pascal Pigot, de l'adjointe aux affaires sociales, Nadine Gavaudo, de la directrice générale des services, Audrey Redon, du personnel et de la directrice de l'établissement, Dominique Robin, et du médecin coordinateur, Catherine Thomas. À cette occasion, ils ont reçu quelques cadeaux, coussins de lavande, chocolats et autres friandises offerts par la commune et l'EHPAD. Un moment convivial et chaleureux que chacun apprécie, permettant de rompre quelque peu la routine du quotidien. ■

Don du sang

Nous avons toujours de plus en plus besoin de vous : « pas sang vous ! »

L'Amicale pour le don de sang bénévole de la Région des Martres-de-Veyre vous souhaite une bonne année 2013 !



Ci-contre, des donateurs ayant reçu un diplôme et la médaille d'or, équivalent à 100 dons, dont deux récipiendaires, or avec étoile, messieurs Denis GRAS et Philippe ROUX-PETEL pour 153 et 187 dons : cela représente, avec une moyenne de 4 dons / an une assiduité au don de sang de plus de 35 années. Remerciements de la part des malades à tous !

L'Amicale remercie également tous ceux qui se mobilisent pour le don de sang, qui permet de soigner chaque année, en France, plus d'un million de malades.

Le bilan de l'année 2012 montre une bonne progression en dons de sang, lors de nos collectes aux Martres, passant de 754 à 803 dons, 6,5% de gain par rapport à 2011. Par contre, au niveau global de l'Amicale, très légère progression, de 2.128 à 2.181 dons, soit 2,5%, malgré une nouvelle collecte à Coudes.

Concernant le don en plasma, les collectes ont ralenti, voire ont été annulées en fin d'année. Nous nous trouvons face à un gros problème d'éthique, expliqué dans le flash info d'octobre 2012. En effet, en France, les médicaments dérivés du plasma, sont achetés par les hôpitaux, par appel d'offre. Ces produits, en provenance de l'étranger sont beaucoup moins chers que les nôtres. D'où vient cette différence de prix ? En France, les bénévoles offrent leurs produits sanguins alors qu'à l'étranger les donateurs sont rémunérés ! En France, 16 contrôles sont effectués sur le plasma alors

qu'à l'étranger nous n'avons aucune traçabilité, rapport IGAS de fin 2011.

En association avec la fédération et avec les autres amicales du département, nous venons de rencontrer tous nos politiciens, sénateurs et députés, pour leur poser ce problème crucial de sécurité transfusionnelle ! Il convient en effet de retrouver notre éthique et également éviter un autre scandale tel celui de 1983 / 84.

Malgré cela, nous devons continuer à offrir notre sang pour aider les malades à guérir. Le besoin des produits sanguins, globules rouges, plaquettes, est toujours en augmentation ; il demeure toujours très difficile de répondre à la demande, surtout dans certains groupes comme les O et B négatifs. Fin décembre, le 28, un appel aux dons a été effectué par le truchement de la télévision.

Et si vous disiez :

« En 2013, je donne mon sang ! » ?

Et si, en 2013, vous donniez... votre sang, une, deux, trois fois, voire plus ! Le don de sang est un acte généreux, solidaire et bénévole. Il

permet de soigner plus d'un million de patients chaque année en France. Toute l'année, l'EFS organise des collectes près de chez vous. Alors, qu'attendez-vous ? Sautez le pas et passez à l'acte ! Vous allez sauver des vies.

L'engagement des donateurs bénévoles préserve le modèle éthique français fondé sur le don anonyme, volontaire et non-rémunéré. Le sang est irremplaçable. Mobilisons-nous ! ■

RENDEZ-VOUS

Aux Martres-de-Veyre, notre prochaine collecte de sang est prévue le **lundi 11 mars, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 16 heures à 19 h 30. Nous comptons sur vous.**

CONTACT

Amicale Pour le Don de Sang Bénévole
De la Région des Martres-de-Veyre
Dominique CLEMENT
23 Impasse des Chazaleix
06 70 97 70 25
domclement@hotmail.fr

Cyclisme

Des coureurs cyclistes prometteurs

La saison de cyclisme 2012 vient de se terminer. L'occasion de faire le point sur les performances des jeunes Martrois adhérents au Vélo-Club de Cournon-d'Auvergne (vélo route).

Le club de Cournon-d'Auvergne (VCCA) est le plus grand club du Puy-de-Dôme avec 120 licenciés cette année. Il comprend l'école de cyclisme et toutes les autres catégories, constituant ainsi le VCCA-Formation. Parallèlement, une équipe a vu le jour en division « nationale 3 » avec 13 coureurs, ce qui constitue le VCCA Pro Immo Nicolas Roux. A noter que cette équipe est devenue championne de France en DN 3 en l'espace d'une année, superbe performance qui va les faire évoluer en DN 2 pour la saison 2013. Six licenciés habitants des Martres-de-Veyre évoluent au club de Cournon, parmi lesquels, deux coureurs, Quentin et Alexandre Meyleu, et quatre dirigeants.

Palmarès

Alexandre Meyleu

- Maillot du meilleur grimpeur sur la dernière étape du Tour du Cantal
- 3 sélections en équipe du Puy-de-Dôme (2 route - 1 piste)
- 3^e du trophée Creuse Oxygène
- 2^e de la coupe Auvergne-Limousin
- 1^{er} à Malintrat
- Vice-champion d'Auvergne sur route à Pierrefort

Quentin Meyleu

- 7^e au général du Tour du Cantal sur 96 coureurs
- 7^e de la coupe Auvergne-Limousin



En championnat d'Auvergne sur route à Pierrefort.

- 4^e au championnat d'Auvergne de contre la montre à Cusset
- 4^e à la course aux points des championnats d'Auvergne sur piste
- 3 sélections en équipe du Puy-de-Dôme (2 route - 1 piste)
- 3^e au championnat d'Auvergne sur route à Pierrefort.

Quentin a rejoint son frère au pôle espoir cyclisme-Auvergne au lycée Virlogeux, à Riom, à la rentrée scolaire 2012. Ils seront juniors 1 pour la saison 2013 qui débutera en mars. ■



**Alevinage : 800 kg de gardons,
120 kg de brochets,
140 kg de sandres,
100 kg de tanches,
70 kg de perches,
160 kg de grosses truites
ont été lâchés le 21 décembre
dans les étangs de la Vaure.**

Société de pêche La Martroise

Important rempoissonnement des étangs de la Vaure

La société de pêche La Martroise a fixé l'ouverture des étangs de la Vaure au samedi 5 janvier 2013, à 8 heures, pour les cartes annuelles et au samedi 16 février pour les cartes journalières. Une seule canne autorisée le samedi suivant les lâchers, deux le dimanche, trois ensuite.

Les alevinages effectués le 21 décembre ont été conséquents avec 800 kg de gardons, 120 kg de brochets, 140 kg de sandres, 100kg de tanches, 70 kg de perches, 160 kg de grosses truites déversés.

Les autres lâchers sont prévus le 24 janvier, avec 70 kg de grosses truites ; le 14 février, avec 70 kg de grosses truites et 135 kg de saumons fontaine + fario ; le 14 mars, avec 135 kg de saumons fontaine + fario.

Tarif des étangs : 70 euros (carte annuelle dans petit étang) ; 110 euros pour les deux étangs ; 7 euros pour les cartes journalières. Les étangs sont fermés les vendredis et le lendemain des lâchers. ■

Judo-Club (JCVM)

Fin d'année chargée au JCMV !

Le mois de décembre fut animé au Judo-Club des Martres-de-Veyre (JCVM). Pour la deuxième année consécutive, le JCMV a tenté, à son niveau, d'apporter son soutien au grand évènement national qu'est le Téléthon.



Samedi 8 décembre, la salle du gymnase a vu la mise en place d'un parcours ludique et sportif, imaginé par Amandine Guillaume, professeur de son état, adapté aux plus petits comme à leurs aînés : adresse, force, équilibre, souplesse, tout y était ! Et ils ont été nombreux à venir s'y essayer ! Et tandis que les plus jeunes repartaient à l'assaut des exercices, les parents partageaient un verre de l'amitié en toute convivialité. Un grand merci à tous pour votre participation active et votre bonne humeur ! Grâce à

votre présence et votre générosité, cette manifestation a permis de collecter la somme de 304 euros. Tout comme l'an passé, le club souhaite doubler ce gain, portant à 608 euros le montant reversé au collectif associatif du Téléthon de Veyre-Monton. Quelques jours plus tard, le vendredi 14 décembre, le club a organisé son spectacle de fin d'année, animé avec beaucoup de tendresse, drôlerie, féerie, par Carole Krembsler dans son conte canin « Vidock et la fée Pétronille ». À noter la bonne humeur générale malgré l'absence remarquée d'un célèbre grand homme. Et oui, le Père Noël

était malade ce jour-là mais les enfants venus au spectacle ont toutefois semblé captivés par cette fée un peu spéciale qui ne réussit par toujours ses tours de magie, mais qui étonne et fait rire. Secondée par son fidèle ami Vidock, Carole Krembsler a su nous faire rêver le temps de son histoire, et c'est avec les yeux encore emplis de magie que nos judokas en herbe ont pu profiter, avec leurs parents, du goûté préparé à leur intension.

Le Judo-Club des Martres-de-Veyre souhaite une bonne et heureuse année 2013 à tous. ■

Amicale laïque

Loto des écoles

Le loto des écoles, organisé par l'Amicale Laïque au profit des Écoles des Martres-de-Veyre, se tiendra samedi 2 février 2013, à 20h30, à la salle des Fêtes.

Seront mis en jeu :

- une semaine sur la Costa Brava tout inclus pour 2 personnes ;
- le survol de la chaîne des Puys en avion pour 2 à 3 personnes ;
- des entrées pour spectacles, ciné, restaurant ;
- ainsi que de nombreux autres lots (livres, jeux, panier garni...);

Pour la partie enfant :

- une tablette numérique. ■



Club Saint-Martial

Du nouveau pour 2013 !

Nouveau bureau

À la suite de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu :

- Président : Jean Lafougère
- Secrétaire : Joëlle Bec
- Trésorière : Marie-Claude Desmerger
- Membres : Mesdames Monique Desécures, Josette Corond, Josette Coutarel, Pierrette Laloux, Élise Pommerol, Josiane Resche, Monique Lafougère, Monsieur Raymond Dutheil.

ACTIVITÉS DU CLUB

Les mardis et jeudis de 14 heures à 17 heures (jeux de détente et de mémoire), les vendredis, de 10 heures à 11 heures (gym douce).

Des sorties et repas amicaux seront programmés. Le voyage de septembre est prévu du 2 au 7 septembre 2013, avec la visite de la Bretagne nord. Un très beau circuit a été mis en place. Ce voyage est également ouvert aux non-adhérents du club. Les inscriptions à cette excursion sont en cours.

Pratique

Pour tout contact, joindre le président Jean Lafougère au 04 73 39 82 30.

Salle de réunion : médiathèque (place des Écoles), entrée côté parc.

Adresse du club :

Mairie, place Alphonse-Quinsat, 63730 Les Martres-de-Veyre. ■

Marre-toi et partage

Retours sur notre année 2012

L'année 2012 envolée, l'association «Marre toi et Partage» en est, comme beaucoup, à faire le bilan de ses actions.

La traditionnelle soirée cabaret a rencontré un vif succès avec une salle comble. Il faut dire que les artistes présents, tels le ventriloque Christian Gabriel, le chanteur Benoît Vauzelle et les

Plus Pitres y étaient pour beaucoup.

Le 30 juin, le festival, organisé dans le Parc municipal, était parti dans la bonne humeur, mais un violent orage a sérieusement «refroidi» les ardeurs du public. La fête s'est tout de même terminée tard au son d'orchestres de rock. Profitant de la place dans un container, «Marre toi et Partage» a expédié des cartables, du matériel scolaire et beaucoup d'autres choses, à l'orphelinat «Zazakely» sur l'île Sainte-Marie à Madagascar. Elle a également expédié un chèque pour permettre au petit Emerique, de l'orphelinat, d'être hospitalisé et ainsi de sauver sa jambe de l'amputation.

Cet automne, les bénévoles de l'association ont chargé 10 tonnes de matériels divers dont un véhicule Ford courrier, dans le vieux Volvo, acheté par notre nouveau Président Baïlo Diallo, et c'est après bien des péripéties administratives, que le camion et la voiture ont pris la mer en direction de CONAKRY en Guinée où l'attendait Baïlo Diallo pour l'acheminer ensuite au village de Tounkourouma, à 500 km de la capitale. Il a procédé à la distribution du chargement à la population, le camion et la voiture restant sur place pour aider au transport des fruits et légumes cultivés dans la région.

La dernière action de «Marre toi et Partage» fut l'organisation de l'Arbre de Noël au bénéfice des enfants défavorisés de la commune. Si

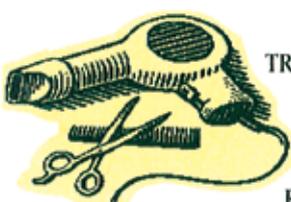
l'expédition des marchandises à Madagascar ou en Guinée s'est révélée assez compliquée, que dire de l'organisation d'un arbre de Noël local ? «Marre toi et partage» a remis aux services sociaux locaux des invitations à remettre aux familles concernées, afin de pouvoir emmener leurs enfants au spectacle de Noël mais, malheureusement, peu de familles ont été averties. Ce n'est sans compter l'obstination d'un membre de l'association qui a réussi, avec bien des difficultés, à établir une liste approximative. Les autres enfants, qui auraient dû être bénéficiaires, sont restés chez eux. Dommage, car il y a tant à faire chez nous. Toujours est-il que 18 enfants ont pu apprécier le goûter et les friandises et assister au magnifique spectacle à la maison des sports de Clermont-Ferrand. ■

18 petits martrois défavorisés ont assisté à un magnifique spectacle à la Maison des Sports de Clermont-Fd.



COIFF'LYNE

MASCULIN-
FEMININ
8H30 -12H
13H30 -18H30
SAMEDI
NON STOP



COUPE
TRADITIONNELLE

RASOIR-CISEAU

60 AVENUE DE LA GARE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
04 73 39 92 31

Garrosserie
JOAQUIM
et Fils

Tôlerie - Peinture - Mécanique
Toutes marques - Pare Brise

"Agrée ASSURANCES - Prêt de véhicules"

04 73 39 93 88

41, rue de la Tuilerie - 63730 Les Martres de Veyre

Syndicat du Bois de l'Aumône

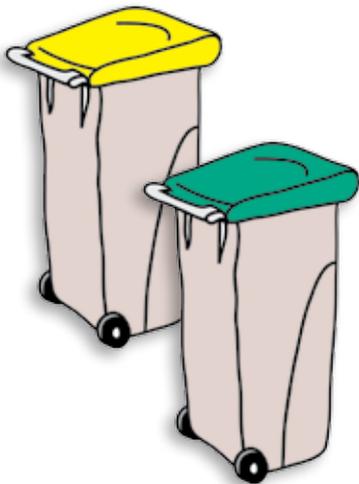
Nouveau calendrier de collecte

A la suite de son déménagement dans un nouveau siège social, le Syndicat du Bois de l'Aumône modifie les jours de collecte à compter du 7 janvier 2013, pour certaines communes. Les usagers de la commune des MARTRES-DE-VEYRE seront ainsi collectés :

- Une fois par semaine, chaque VENDREDI pour le bac vert (ordures ménagères)
- Une fois tous les quinze jours, le MARDI en semaine IMPAIRE pour le bac jaune (emballages recyclables) : mardi 15 janvier, mardi 29 janvier...

Un calendrier de collecte précis a été distribué dans les boîtes aux lettres des foyers de la commune, en semaine 51 (du 17 au 21 décembre), afin d'informer au mieux les usagers.

Ces calendriers de collecte sont également téléchargeables, directement sur le site Internet :
 > www.sba63.fr
 > page « vos jours de collecte des déchets ».





JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

LES MARTRES DE VEYRE

JOURS DE COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES

CALENDRIER DES COLLECTES 2013

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
M 1	1	V 1		V 1		L 1	14	M 1	18	S 1	
M 2	VOIR CALENDRIER 2012	S 2		S 2		M 2		J 2		D 2	
J 3		D 3		D 3		M 3		V 3		L 3	
V 4		L 4	6	L 4	10	J 4		S 4		M 4	23
S 5		M 5		M 5		V 5		D 5		M 5	
D 6		M 6		M 6		S 6		L 6	10	J 6	
L 7		J 7		J 7		D 7		M 7		V 7	
M 8	2	V 8		V 8		L 8		M 8		S 8	
M 9		S 9		S 9		M 9	15	J 9		D 9	
J 10		D 10		D 10		M 10		V 10		L 10	
V 11		L 11	7	L 11	11	J 11		S 11		M 11	24
S 12		M 12		M 12		V 12		D 12		M 12	
D 13		M 13		M 13		S 13		L 13	20	J 13	
L 14	3	J 14		J 14		D 14		M 14		V 14	
M 15		V 15		V 15		L 15		M 15		S 15	
M 16		S 16		S 16		M 16	16	J 16		D 16	
J 17		D 17		D 17		M 17		V 17		L 17	
V 18		L 18	8	L 18	12	J 18		S 18		M 18	25
S 19		M 19		M 19		V 19		D 19		M 19	
D 20		M 20		M 20		S 20		L 20	21	J 20	
L 21		J 21		J 21		D 21		M 21		V 21	
M 22	4	V 22		V 22		L 22		M 22		S 22	
M 23		S 23		S 23		M 23	17	J 23		D 23	
J 24		D 24		D 24		M 24		V 24		L 24	26
V 25		L 25	9	L 25	13	J 25		S 25		M 25	
S 26		M 26		M 26		V 26		D 26		J 26	
D 27		M 27		M 27		S 27		L 27	22	V 27	
L 28	5	J 28		J 28		D 28		M 28		S 28	
M 29		V 29		V 29		L 29	18	M 29		D 29	
M 30		S 30		S 30		M 30		J 30		M 30	
J 31		D 31		D 31				V 31		D 31	

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
L 1	27	J 1	31	D 1		M 1	40	V 1	45	D 1	
M 2		V 2		L 2	36	M 2		S 2		L 2	40
M 3		S 3		M 3		J 3		D 3		M 3	
J 4		D 4		M 4		V 4		L 4		M 4	
V 5		L 5	32	J 5		S 5		M 5	45	J 5	
S 6		M 6		V 6		D 6		M 6		V 6	
D 7		M 7		S 7		L 7	41	J 7		S 7	
L 8		J 8		D 8		M 8		V 8		D 8	
M 9	28	V 9		L 9		M 9		S 9		L 9	
M 10		S 10		M 10	27	J 10		D 10		M 10	50
J 11		D 11		M 11		V 11		L 11		M 11	
V 12		L 12	33	J 12		S 12		M 12	46	J 12	
S 13		M 13		V 13		D 13		M 13		V 13	
D 14		M 14		S 14		L 14	42	J 14		S 14	
L 15	29	J 15		D 15		M 15		V 15		D 15	
M 16		V 16		L 16	38	M 16		S 16		L 16	51
M 17		S 17		M 17		J 17		D 17		M 17	
J 18		D 18		M 18		V 18		L 18	47	J 18	
V 19		L 19	34	J 19		S 19		M 19		V 19	
S 20		M 20		V 20		D 20		M 20		S 20	
D 21		M 21		S 21		L 21	43	J 21		D 21	
L 22	30	J 22		D 22		M 22		V 22		L 22	
M 23		V 23		L 23	39	M 23		S 23		M 23	52
M 24		S 24		M 24		J 24		D 24		J 24	
J 25		D 25		M 25		V 25		L 25		S 25	
V 26		L 26	35	J 26		S 26		M 26	48	J 26	
S 27		M 27		V 27		D 27		M 27		V 27	
D 28		M 28		S 28		L 28	44	J 28		S 28	
L 29	31	J 29		D 29		M 29		V 29		D 29	
M 30		V 30		L 30	40	M 30		S 30		L 30	
M 31		S 31				J 31				M 31	

Horaires de collecte : 4h30-20h15 le lundi et le jeudi ; 4h30-20h30 le mardi et le vendredi.
 Merci de sortir votre bac la veille au soir et de le positionner à son point de présentation, les poignées dirigées vers la chaussée.
 Les collectes prévues les jours fériés sont assurées le mercredi de la semaine correspondante.
 * sauf pour le jeudi 9 mai 2013, collecté exceptionnellement, si vous êtes concernés par la collecte ce jour-là.

Réunion d'information et de prévention

Apprendre à se protéger avec les conseils de la Gendarmerie

Vous êtes âgés de 60 et plus ? Vous êtes principalement concernés par cette réunion ouverte à tous.

Le mardi 12 février 2013 à 14h30, à la salle du Parc, aux Martres-de-Veyre, la Gendarmerie nationale vous propose de participer à une réunion d'information et de prévention contre les vols, fraudes et autres méfaits commis à l'encontre du public « sensible » dont vous faites partie.

Venez nombreux poser vos questions et débattre avec nous sur ce sujet !

Pour les personnes qui souhaiteraient assister à cette réunion, mais ne peuvent pas y venir par leurs propres moyens, merci de contacter la mairie au 04 73 39 90 75. ■



Prévention / Sécurité

Réglementation de la circulation des engins motorisés

Quelques précisions sur l'arrêté relatif à la réglementation de la circulation des engins motorisés (motos, mini-motos, véhicules tout terrain, quads) sur le territoire de la commune.

Par souci de protection de l'environnement (respect des équilibres naturels, protection de la faune et de la flore), de préservation des sols sylvicoles (changement d'aspect après passages de véhicules motorisés hors chemin ou route sur sols portants ou non portants, soit sec ou humide) et des espaces, de sécurité et tranquillité publique (problème de pollution, nuisances sonores, sécurité des personnes fréquentant les chemins), ne sont pas ouvertes à la circulation des engins à moteur les voies suivantes :

- Les voies non cadastrées ainsi que les chemins d'exploitation et
- Chemin des Trouillères ;
- Chemin rural de la Sagne ;
- Chemin rural Les Parceyroux ;
- Chemin rural Champ Grand.

La circulation des véhicules motorisés et la traversée du territoire communal ne s'en trouvent

pas pour autant empêchée, compte tenu des autres voies existantes ouvertes à la circulation (précision pour les quads : les utilisateurs doivent posséder une plaque d'immatriculation, un casque, un certificat d'assurance et être âgés, pour les mineurs au moins de 14 ou 16 ans avec le BSR obligatoire ou pour les adultes du permis de catégorie A ou B).

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules utilisés pour assurer une mission de service public et ne peuvent s'appliquer de façon permanente aux véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels, de secours, de sécurité civile et d'exercice de la Police (office national des forêts, pompiers, Gendarmerie). Un panneau du type « sauf services, exploitation et ayant droit » sera ajouté sous le panneau B7b signifiant lui « accès interdit à tout véhicule à moteur ».

Les dispositions ne s'appliquent pas aux propriétaires ou leurs ayant droits sur leurs



terrains. Les interdictions énoncées à l'article 1^{er} seront matérialisées sur le terrain par la pose de panneaux cités précédemment B7b avec panneau « sauf ayant droit, services, exploitation ». Toute infraction aux présentes dispositions sera sanctionnée selon la réglementation en vigueur. L'infraction est prévue et réprimée par le décret n° 92-258 du 20 mars 1992, passible d'une amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe (1500€ au plus). L'amende peut-être assortie d'une peine complémentaire (immobilisation du véhicule prononcée par le juge (art. L 362-8 du code de l'environnement) avec une durée d'immobilisation de six mois maximum, portée à un an en cas de récidive. Comme en disposent les articles 131-14 et 131-15 du code pénal, le juge peut, en substitution de la peine d'amende, prononcer les peines complémentaires telles que suspension du permis de conduire pour une durée d'un an au plus, le retrait du permis de chasser. ■

Transports ferroviaires

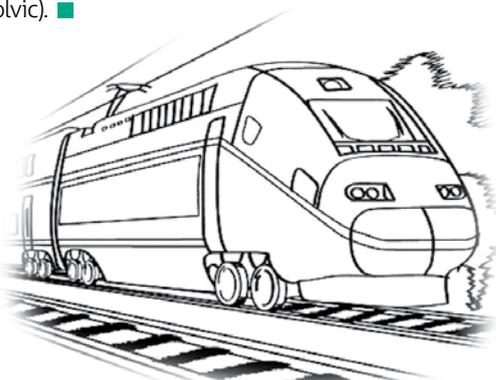
Réorganisation du trafic ferroviaire local

Les travaux du Pôle d'Échanges Intermodal (PEI) de Clermont-Ferrand impactent les plans de transports ferroviaires du TER Auvergne pour 2013 et 2014.

L'État, la Région Auvergne, le Département du Puy-de-Dôme, l'Union Européenne, la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont-Communauté, le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de l'agglomération clermontoise, la SNCF et Réseau Ferré de France (RFF) participent au financement de ces travaux qui permettront de renforcer l'attractivité de la gare centrale de Clermont-Ferrand, son intermodalité (pour une meilleure organisation des échanges pour tous les voyageurs : automobilistes, piétons, deux-roues, usagers des transports collectifs et des taxis) et son insertion urbaine, et assureront sa mise aux normes en terme d'accessibilité. Ces travaux vont générer des contraintes techniques liées aux capacités de réception des trains en gare de Clermont-Ferrand, dans laquelle circulent quotidiennement plus des trois quarts des TER Auvergne. Ces aménagements nécessiteront l'immobilisation de deux voies dans cette gare à compter de mai 2013 et jusqu'à fin 2014. RFF devant préparer ces travaux en amont, les possibilités de circulation des trains de voyageurs en gare de Clermont-Ferrand seront réduites dès les premières semaines de l'année 2013.

Cette situation nécessite donc la mise en place d'un plan de transport adapté notamment pour les services TER du périurbain clermontois (axes Moulins/Issoire et Thiers/Volvic). ■

(Sources : Conseil régional d'Auvergne, SNCF)



Impact des travaux sur le plan de transport 2013

Dans ce contexte, la Région s'est attachée, en tenant compte des contraintes techniques liées aux travaux, à préserver le maximum de circulations dans le périurbain clermontois.

Circulations maintenues :

- 1°) axe Nord :**
Clermont-Fd / Riom : 88 circulations
Clermont-Fd / Vichy : 62 circulations
Clermont-Fd / St Germain : 35 circulations
Clermont-Fd / Gannat : 20 circulations
- 2°) axe Est :**
Clermont-Fd / Thiers : 29 circulations
Clermont-Fd / Vertaizon : 25 circulations
- 3°) axe Ouest :**
Clermont-Fd / Volvic : 14 circulations
Clermont-Fd / Durtol : 19 circulations
- 4°) axe Sud :**
Clermont-Fd / Issoire : 61 circulations
Clermont-Fd / Vic Le Comte : 58 circulations

Quelques-unes des circulations péri-urbaines qui devraient être supprimées en 2013 lors des travaux en gare de Clermont-Ferrand.

Axe sud : 24 circulations concernées

Vic le Comte 6h46 / Clermont 7h08	Sf DF
Issoire 6h54 / Clermont 7h27	Sf SDF
Vic le Comte 7h31 / Clermont 7h53	Sf SDF
Vic le Comte 7h46 / Clermont 8h08	Sf SDF
Issoire 10h47 / Clermont 11h27	Sf SDF
Vic le Comte 16h48 / Clermont 17h08	Sf SDF
Issoire 16h47 / Clermont 17h27	Sf SDF
Vic le Comte 17h18 / Clermont 17h38	Sf SDF
Vic le Comte 18h18 / Clermont 18h38	Q
Vic le Comte 18h48 / Clermont 19h05	Sf SDF
Vic le Comte 19h18 / Clermont 19h38	Sf SDF
Vic le Comte 20h18 / Clermont 20h38	Sf SDF
Clermont 6h21 / Vic le Comte 6h41	Sf DF
Clermont 6h39 / Vic le Comte 6h52	Sf SDF
Clermont 7h06 / Vic le Comte 7h26	Sf SDF
Clermont 7h21 / Vic le Comte 7h41	Sf SDF
Clermont 9h03 / Issoire 9h35	Sf SDF
Clermont 16h03 / Issoire 16h35	Sf SDF
Clermont 16h16 / Vic le Comte 16h38	Sf SDF
Clermont 16h51 / Vic le Comte 17h13	Sf SDF
Clermont 17h51 / Vic le Comte 18h12	Q
Clermont 18h21 / Vic le Comte 18h42	Sf SDF
Clermont 18h51 / Vic le Comte 19h12	Sf SDF
Clermont 19h51 / Vic le Comte 20h13	Sf SDF

Nouvelle législation

Suppression des autorisations de sortie de territoire et des laissez-passer préfectoraux

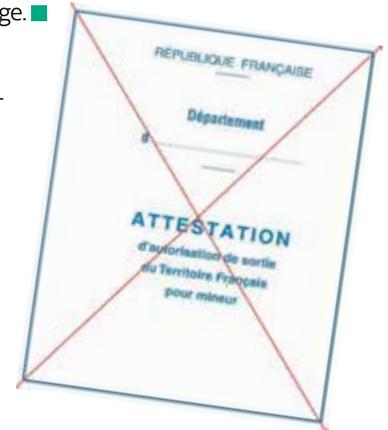
La loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants, a renforcé le régime des interdictions de sortie du territoire national pour les mineurs en étendant au juge des enfants le pouvoir précédemment réservé au juge aux affaires familiales d'ordonner ces mesures et en prévoyant leur inscription non plus sur le passeport, mais au fichier des personnes recherchées par le Procureur de la République. Le renforcement de ce dispositif rend inutile le maintien des autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives des

mineurs français ainsi que des laissez-passer préfectoraux qui pouvaient être délivrés pour les mineurs de moins de quinze ans qui se rendaient sans titre en Belgique, en Italie, au Luxembourg et en Suisse.

En conséquence, les autorisations de sortie du territoire et les laissez-passer préfectoraux sont supprimés à compter du 1^{er} janvier 2013, date d'entrée en vigueur de la circulaire du 20 novembre 2012 relative aux décisions judiciaires d'interdiction de sortie du territoire et aux mesures administratives conservatoires d'opposition à la sortie du territoire des mineurs. Un mineur français pourra désormais franchir les frontières munis de son seul passeport en cours de validité ou de sa seule carte nationale

d'identité en cours de validité s'il circule dans l'Union Européenne, en Islande, Norvège, Suisse, Lichtenstein, Monaco, Andorre, Saint-Marin ou le Saint-Siège. ■

(Source: préfecture du Puy-de-Dôme)



Initiative / Solidarité

Une brillante idée pour un éclat de générosité



Si le Père Noël était auvergnat, sa maison serait sans doute située au 59, rue de Longues sur la commune des Martres-de-Veyre. En effet, c'est à cette adresse que depuis plus d'une décennie, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la famille Brun imagine, crée et fabrique des décors pour enchanter petits et grands. Cette année, des poupées russes, un carrousel de montgolfières et des sucres d'orge géants sont venus compléter le décor illuminé par des milliers de Leds.

Du 1^{er} décembre 2012 au 6 janvier 2013, la décoration artisanale, installée sur la façade et sur le terrain de la maison, s'est transformée en une attraction incontournable de Noël, un spectacle son et lumière qui a attiré en nombre les locaux ainsi que les touristes venus passer les fêtes en famille dans notre région.

Sur le livre d'or, plus de deux mille messages laissés par ces visiteurs témoignent de leur

émerveillement et de leur joie devant ce spectacle gratuit et féérique.

Une nouvelle fois, la magie de Noël a opéré pour venir réchauffer le cœur des enfants malades du service de cancérologie de l'hôpital Estaing. Sur place, une boîte à dons a permis de recueillir la somme de 2.030 € au bénéfice de l'association clermontoise d'aide aux enfants en traitement contre le cancer: ACTE Auvergne. Cette somme lui a été remise en intégralité le 9 janvier 2013, en présence de Jean-Paul Radic, président de Acte Auvergne, de membres de l'association et de parents d'enfants malades à l'hôpital Estaing de Clermont-Ferrand.

Acte Auvergne remercie tous les généreux donateurs et plus particulièrement la famille Brun pour son initiative et sa fidélité auprès de l'association. Les fonds récoltés permettront d'acquérir du matériel éducatif et pédagogique afin d'améliorer le quotidien des enfants malades. ■

Si vous souhaitez soutenir Acte Auvergne, vous pouvez adresser vos dons à :
Acte Auvergne/chu Estaing-CRCTCP
1 place Lucie Aubrac
63033 Clermont-Ferrand cedex 1
(un reçu fiscal vous sera adressé pour tout dons supérieurs à 8 €).



PROJET D'aménagement

D'UNE COULÉE VERTE

*Envie de promenades
à pied, en vélo...
en toute convivialité
et sécurité sur une voie
de communication
autonome réservée
aux déplacements
non-motorisés ?
La municipalité
travaille à la
concrétisation d'une
voie verte pour se faire
plaisir et découvrir
Les Martres autrement.*

Depuis quelques années, la municipalité bâche sur l'aménagement d'une coulée verte bordant la Veyre qui traverse le territoire communal depuis Veyre-Monton et se jette dans l'Allier à proximité du pont de Mirefleurs. Dans un premier temps, le tracé retenu s'étendrait des fonds de Rosquot jusqu'à la départementale 225 (rue du Colonel-Gaspard). Bien que les premières démarches aient été entreprises sous les mandats de Jean-Pierre Décombas, plusieurs années seront encore nécessaires pour voir ce projet aboutir définitivement.

Le parcours ainsi tracé, suivant la rivière, constituera, outre un embellissement des berges du cours d'eau, une véritable invitation à se balader et à profiter d'un écrin de verdure, pour tous les usagers non-motorisés, piétons, cyclistes, joggers, personnes à mobilité réduite (PMR), rollers, etc.

Cette voie verte, large de 3 à 5 mètres environ, traversera uniquement des jardins. Une réflexion est en cours sur son aménagement précis avec l'éventuelle création de jardins publics et l'installation d'aires de jeux.

La municipalité est en cours d'acquisition

des différentes parcelles ou parties de parcelles jouxtant la Veyre. Outre les contraintes financières et foncières, l'itinéraire choisi devra répondre à des caractéristiques géométriques et techniques (largeur, revêtement, etc.) pour concilier plusieurs objectifs :

- une bonne insertion paysagère ;
- une adéquation entre largeur et fréquentation envisagée ;
- une bonne cohabitation entre les différents usagers autorisés ;
- la possibilité de marcher ou de rouler de front, de se croiser, de se dépasser ou de s'arrêter sans gêne excessive ;
- le confort et la sécurité ;
- l'aménagement de pauses et arrêts en dehors de la surface roulable, etc.

C'est le code de la route qui définit les règles de cohabitation entre les différents usagers sur ce parcours signalé par un panneau vert sur fond bleu, symbolisant les déplacements doux.

Ce projet porté par la municipalité offrira aux habitants et aux touristes de nouvelles possibilités de loisirs dans un souci constant d'amélioration et d'embellissement du cadre de vie, avec la préservation et la valorisation de l'environnement, la garantie d'une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers. ■

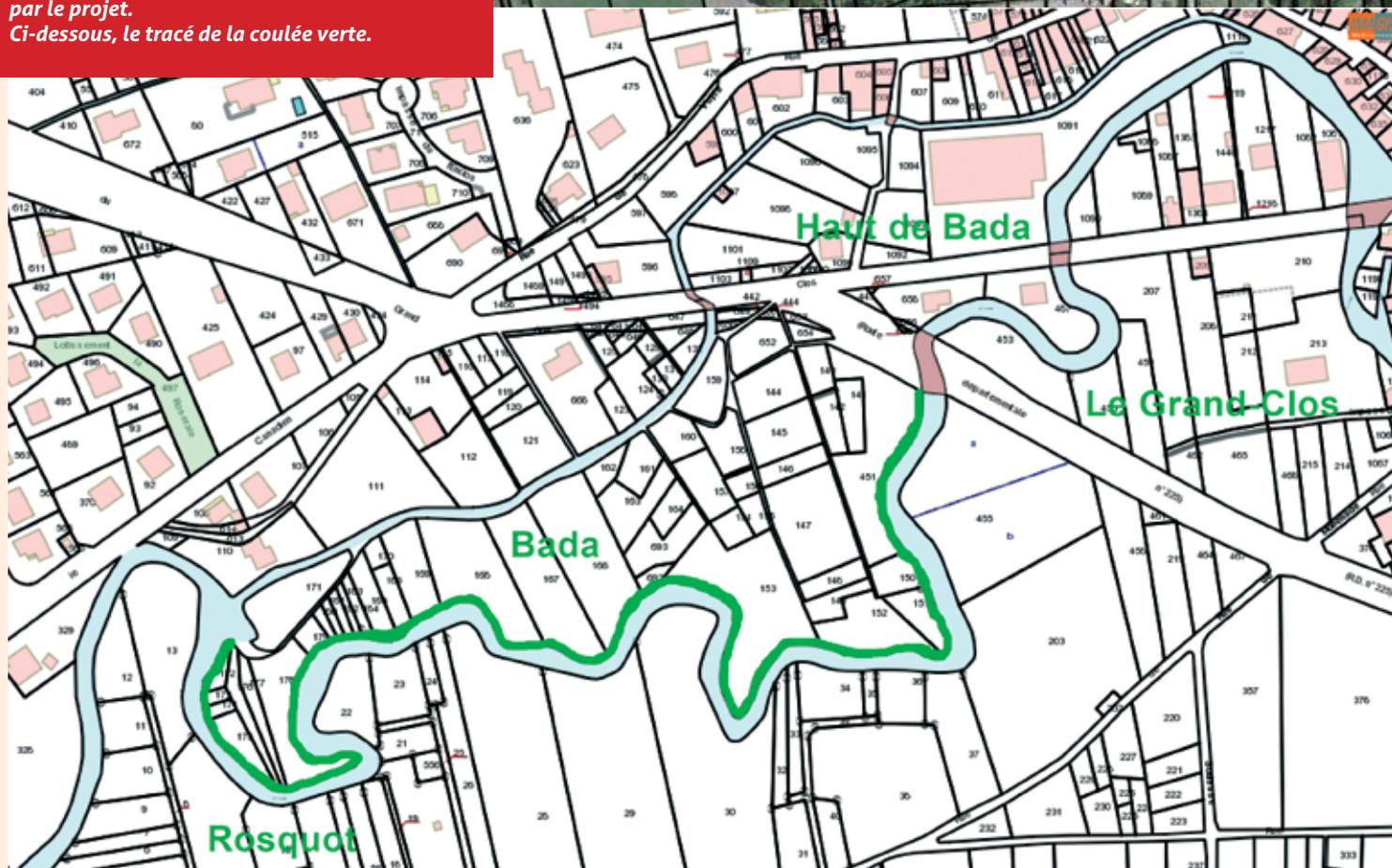


*Ci-dessus :
panneau symbolisant
les déplacements doux
que vous retrouverez
au fil de la Coulée verte*





*Ci-dessus, vue satellite de la zone concernée par le projet.
Ci-dessous, le tracé de la coulée verte.*



Secteur Animation Jeunes-FAL-GVAC

2013 : en avant !

Toute l'équipe du Secteur Animation Jeunes vous souhaite une bonne et heureuse année 2013 !

► Les « Rendez-vous des Jeunes »

On se retrouve les vendredis de 16 h 30 à 18 heures à la salle du Parc. En présence d'un animateur, les jeunes peuvent faire de nombreuses activités (jeux vidéo, de société, activités manuelles, écouter de la musique, bouquiner (revues, BD, etc.). Les Rendez-vous des Jeunes sont aussi l'occasion pour les jeunes de se retrouver pour bavarder mais aussi pour monter des projets collectifs (soirées, séjours, actions de

solidarité...). Les Rendez-vous des Jeunes sont en accès libre. Sauf contre-indication des parents sur le bulletin d'adhésion, les jeunes peuvent venir à la salle et repartir quand ils le souhaitent. Attention : il n'y a pas de Rendez-vous des Jeunes pendant les vacances scolaires.

> Accueil libre pour les collégiens ou jeunes âgés de 12 à 17 ans, seule l'adhésion au SAJ est nécessaire (2€ pour l'année scolaire) ! ■

► Authezatz, bienvenue !

Nouveauté !

Les jeunes de la Commune d'Authezatz peuvent désormais participer aux actions de loisirs que le Secteur Animation Jeunes propose aux collégiens et âgés de 12 à 17 ans !

Réservez-leur le meilleur accueil ! ■

► Nouveautés de L'Esp@ce Cyber



L'Esp@ce Cyber évolue avec encore plus de jeux en réseaux (prochainement Minecraft) et de matériels (casques micro, manettes de jeux...) pour profiter au maximum des possibilités qui sont offertes aux jeunes. Un Espace détente est également en « accès libre » pour discuter, lire, jouer aux jeux de société, écouter de la musique... avec un « coin bar » pour boire et ou manger un encas équilibré (payant). Ces deux espaces sont ouverts de 14h à 17h tous les mercredis et situés au 1^{er} étage de la maison d'Occitanie à Veyre. (Adhésion au SAJ obligatoire, coût annuel 2 euros). ■

► Premier Festival P'ART-ci P'ART-là

Après 10 ans d'existence, le Festival Les Rencontres Graff évolue et change de forme. Celui-ci sera remplacé par un nouvel événement appelé Festival P'Art-ci p'Art-là #1 qui aura lieu du 15 juin au 14 juillet 2013 à Veyre-Monton. Le Secteur Animation Jeunes de Gergovie Val d'Allier Communauté propose une manifestation culturelle, ludique et/ou interactive qui s'adresse à tous et s'ouvre à d'autres pratiques artistiques que le Graffiti. Le public est amené à découvrir des installations artistiques dans des lieux de Veyre-Monton, à participer à des événements ponctuels (théâtre, concert, performances graff...) et à des animations. (La programmation est en cours de réalisation). Elle associe artistes, jeunes, associations locales et habitants de GVAC dans un esprit convivial et festif. Accueillie par l'une des 11 communes de GVAC, elle aura lieu tous les 2 ans.

Tu veux participer au festival ? Tu peux, en fonction de tes envies et de ton temps libre, participer à des ateliers de création

pour réaliser des œuvres collectives qui seront exposées tout au long du festival (réalisation de sculptures bricolées en matériaux de récupération, Grafftricot, Graff...), rencontrer des artistes et les aider à installer leurs œuvres, rencontrer des musiciens, aller voir un spectacle de théâtre ou un concert, ou encore aider à l'organisation pendant le festival sur des temps précis (accueil, buvette, animation...). Si tu souhaites en savoir plus, n'hésite pas à contacter Aurélie au SAJ 04 73 39 76 29 ou en envoyant un mail à :

participartla.fal.gvac@orange.fr ■



► Les avantages de la carte Pass'SAJ

La carte Pass'SAJ offre des avantages et réductions dans les commerces, associations ou municipalités du territoire intercommunal ! Auto-écoles, salons de coiffure, centres de beauté, boulangeries... 48 partenaires te proposent des remises toute l'année ! Pour l'obtenir, il suffit d'avoir entre 12 ans et 17 ans, de résider sur le territoire de Gergovie Val d'Allier Communauté et d'adhérer au Secteur Animation Jeunes. ■

► LUDOTHÈQUE



La ludothèque située dans les locaux de la Médiathèque, est ouverte tous les mercredis de 16h à 18h. Animations gratuites et location de jeux ! La prochaine animation gratuite à la médiathèque portera sur le thème des jeux de piraterie et se déroulera le 27 février de 16h à 18h. Venez nombreux ! Renseignements et contact : ludo.saj.gvac@orange.fr ■



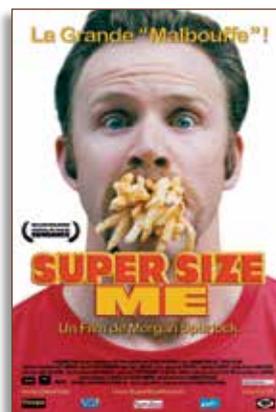
► Réseau BABY-SITTING

Le Réseau Baby-Sitting gratuit du SAJ met en relation les jeunes âgé(e)s de 16 ans et + et les parents recherchant un ou une baby-sitter. Inscription gratuite & information au Secteur Animation. ■

► PRÉVENTION ALIMENTATION

Chaque année, le SAJ met en place des actions de prévention en direction des jeunes : cette année, le thème choisi est l'alimentation. Des ateliers de cuisine sont proposés toute l'année afin de leur apprendre à confectionner des plats ou desserts qu'ils aiment (hamburger maison, pizza, cup cake...) tout en apprenant les bases de la cuisine (casser des œufs, faire une pâte sablée...). Ces moments sont aussi l'occasion d'échanger sur leurs habitudes alimentaires. Un atelier vidéo-reportage sera mis en place pour réaliser un film sur les habitudes de consommation alimentaire des jeunes : interview, prise d'image et de son seront faites par huit jeunes dans le cadre des ateliers au collège Jean-Rostand. Le SAJ propose également deux films documentaires à découvrir.

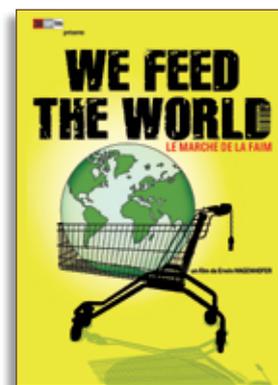
SUPER SIZE ME



Morgan Spurlock veut comprendre pourquoi aux USA plus d'un tiers des enfants et des adolescents est obèse et pourquoi l'Amérique est-elle devenue si grosse ? Il décide alors de se confronter à la « junk food » et de ne manger pendant un mois uniquement de la nourriture du Mc Donalds. Les trois repas de la journée se feront uniquement avec des hamburgers, big mac, sunday, etc. et le plus souvent avec les portions « Super Size ». Il sera suivi par trois médecins tout au long de son expérience. Dès les premiers jours, les médecins lui conseillent d'arrêter ce régime, mais il s'obstine et continue. Au bout de 30 jours il aura pris plus de 10 kilos, son foie sera à moitié détruit, son taux de cholestérol aura explosé, sa vie sexuelle aura diminuée et il aura

même des symptômes de dépression. Après son expérience, il mettra plus d'une année à retrouver une santé normale. Ce DVD contient également plusieurs bonus, dont un qui compare les frites du Mc Do et celle d'un restaurant banal, très intéressant...

WE FEED THE WORLD (Le MARCHÉ DE LA FAIM)



Des décharges de Vienne (où l'on jette chaque jour assez de pain pour nourrir la seconde ville d'Autriche) aux vastes étendues du Mato Grosso (où les paysans brésiliens meurent de faim à côté des champs d'exportation), des serres d'Almeria en Espagne (où les tomates poussent dans de la laine de verre) au siège social de Nestlé en Suisse, We Feed the world nous confronte aux réalités de ce qu'on appelle désormais l'industrie agroalimentaire, ainsi qu'aux conséquences économiques, humaines et environnementales de nos modes de consommation. Ce dernier film décrit certaines dérives de notre société de consommation. La Communauté de communes et l'association Cynorhodon ont, elles, décidées de mettre en avant les producteurs locaux par la mise en place d'une plaquette qui regroupe les producteurs des communes alentours à qui l'on peut acheter des produits directement. C'est une démarche de développement durable. ■



+ D'INFOS

Secteur Animation Jeunes
Gergovie Val d'Allier Communauté - FAL
Rue Pierre et Marie Curie 63730 Les Martres-de-Veyre
Tél. 04 73 39 76 29 - www.sitesaj.ici.st

 Collège Jean-Rostand

Des artistes en herbe, au vert dans le Cantal



Travail autour des arts de la scène pour une classe de 6^e du collège Jean-Rostand.

Depuis le mois de septembre, une sixième du collège Jean-Rostand est engagée dans un projet de classe culturelle autour du thème des Arts de la scène (danse, cirque, théâtre, expression corporelle). Un des temps forts de l'année a été de transplanter la classe pendant trois jours

dans un lieu de diffusion et de création: la ferme de Trielle, près de Thiézac. Ce séjour, riche en émotions, a permis de travailler en étroite collaboration avec des artistes professionnels, la Compagnie Folapik, dirigée par Christophe Egrot et Elise Semelin. L'intérêt de ce stage fut de créer dès le début de l'année scolaire, une cohésion de

groupe et d'élaborer progressivement chez les jeunes acteurs un langage commun : écouter, être disponible, accepter d'être face à un public, solliciter l'imaginaire, rechercher l'originalité et la précision, être attentif à ce que l'on fait et ce que font les autres. Tout ce travail permettra de construire, en fin d'année, un spectacle, deuxième temps fort pour cette classe de sixième. ■



Neuf et Rénovation

Charpente Couverture S.A.R.L. Zinguerie

Di Grazia David

2ter, rue Saint-Nicolas - 63730 Les Martres-de-Veyre
Tél./fax : 04 73 39 71 59 - Mobile : 06 50 83 82 44
Mail : david.di-grazia@orange.fr



AREAS
assurances

Véronique Chassaing
Agent Général
6, rue de la Tuilerie
63730 Les Martres de Veyre
Tél. 04 73 39 91 16
Fax 04 73 39 28 74

Épargne - Santé - Professionnels v.chassaing@areas-agence.fr

Mouvement de personnel, services techniques

Dominique Delmas passe la main à Florent Vivier

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Florent Vivier occupe le poste de responsable des services techniques. Il prend la suite de Dominique Delmas, recruté début 2008 aux Martres pour remplacer Michel Lépot, parti en retraite. Dominique a intégré cet automne les services techniques de la commune voisine de Cournon-d'Auvergne.

Florent Vivier, 38 ans, habitant de Veyre-Monton, est titulaire d'un BTS option « aménagements paysagers » ; il a suivi diverses formations sur le management d'une équipe, la maîtrise d'un budget, etc. Lors de son service militaire, il est affecté à la gestion des espaces verts sur une base aérienne de 32 ha. En 2002, il décroche le concours de technicien supérieur territorial.

Depuis septembre 1998, il exerçait ses talents pour le compte de la commune de Romagnat, à une quinzaine de kilomètres d'ici. Il a progressivement gravi les échelons, endossant tour à tour le rôle de « chef d'équipe voirie et espaces verts » (encadrement, planification des travaux,



Passage de relais ! Dominique Delmas (à gauche) et Florent Vivier (à droite).



« J'espère, qu'en collaboration avec mes nouveaux collègues, je pourrai remplir au mieux cette mission de service public. »

instruction des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux - DICT, gestion du service hivernal, etc.) puis de « responsable des ateliers municipaux », dirigeant jusqu'à 27 agents. Référent technique pour Clermont Communauté, son quotidien s'organisait alors autour de la gestion des travaux en régie, la planification et la coordination des différentes opérations, le montage et le suivi de différents marchés, le suivi budgétaire des dépenses d'investissement et de fonctionnement des ateliers, etc.

Florent Vivier a choisi de mettre ses quatorze années d'expériences au service des Martres-de-Veyre, commune voisine de son lieu d'habitation. Ce rapprochement lui permettra d'être réactif et d'intervenir rapidement pour toutes les nécessités de services. C'est également l'occasion pour lui

de découvrir un nouvel environnement et de nouvelles tâches.

Désormais, Florent aura donc en charge le management de l'équipe des services techniques, composée d'une douzaine d'agents en moyenne, qui a pour fonctions principales : la gestion et l'entretien du patrimoine municipal (bâtiments, voirie, espaces verts) ; l'étude, la planification, la gestion et la réalisation des travaux suivant les orientations municipales.

Il espère, qu'en collaboration avec ses nouveaux collègues, il pourra remplir au mieux cette mission de service public.

Bienvenue à Florent et bonne continuation à Dominique !

Nous leur souhaitons chance et réussite dans leurs nouvelles attributions respectives. ■

Exposition

LE MOYEN-ÂGE

en lumière



Organisée par le Comité culturel et la municipalité, cette exposition se tiendra à la Maison du Patrimoine (quartier des Forts, Espace Jean-Pierre-Décombas, à côté de l'église), du 23 mars au 7 avril 2013.

Elle rassemblera les œuvres de cinq artistes professionnels et amateurs, à savoir Gilles Herrier, de Courpière (enluminure celte), Patricia Dumont Vandepoel, de Davignac en Corrèze (calligraphie, enluminure), Daniel Vaugrante, d'Issoire (maître verrier), Annie Labat, de Saint-Maurice-ès-Allier (aquarelle à propos du patrimoine médiéval) et Bernadette Authier, des Martres-de-Veyre (peintures et tempera sur le thème du Moyen Âge).

Parallèlement à cette exposition, en collaboration avec le directeur Olivier Adenot et les professeurs des écoles, une animation sera proposée aux enfants durant le temps scolaire :

- **Patricia Dumont-Vandepoel** conduira une séance pour l'écriture et l'illustration de la première lettre d'une poésie ou d'une phrase avec des enfants du cours moyen ;

- **Bernadette Authier** animera deux séances pour réaliser un bestiaire médiéval avec des enfants du cours préparatoire.

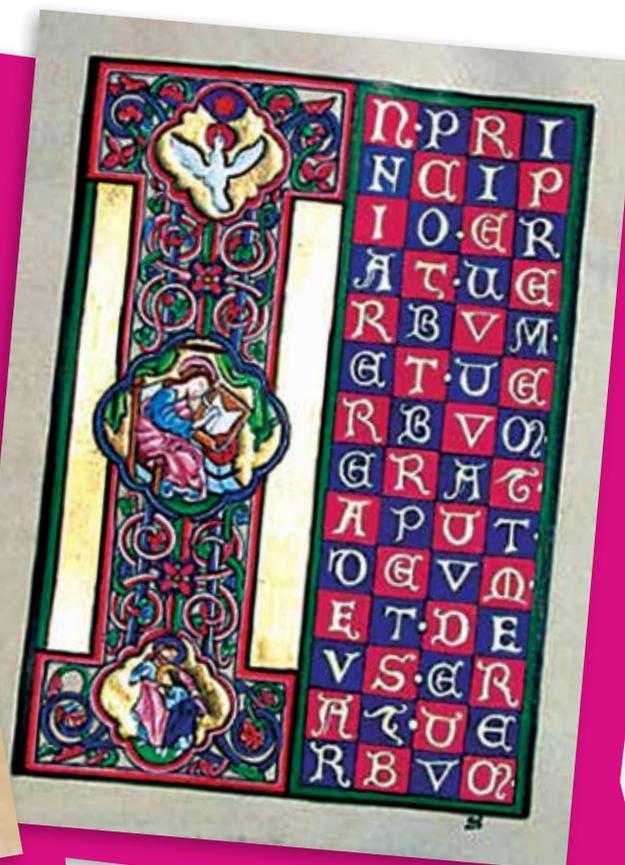
À l'issue de ces animations, les œuvres des enfants seront exposées à la Maison du Patrimoine le samedi 6 avril et dimanche 7 avril, durant les Journées européennes des métiers d'art.

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

Gilles Herrier ayant été sélectionné comme représentant de l'enluminure dans le cadre de ces journées, la Chambre des métiers et la ville de Clermont-Ferrand signaleront la Maison du Patrimoine comme lieu de visite.

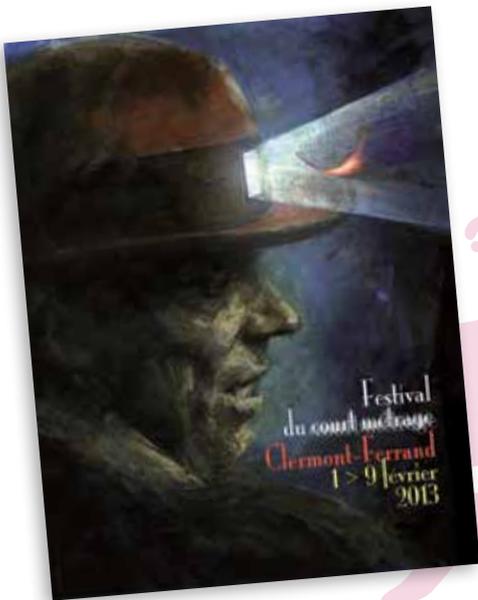


Enluminures de Gilles Herrier



Festival du court métrage

Journée court métrage



À l'instar des précédentes éditions, la municipalité, en partenariat avec l'association «Sauve qui peut le court métrage», vous propose **une journée « court métrage » pour la cinquième année consécutive, mardi 2 avril :**

- **Après-midi réservé aux scolaires** (avec quelque 261 élèves de primaire et 54 enfants de grande section de maternelle). Les élèves des écoles des communes voisines ont été invités à participer à ces séances ;
- **En soirée, à 20h30**, la salle des fêtes sera ouverte au grand public pour une projection des courts métrages sélectionnés au festival de Clermont-Ferrand.

> **Entrée gratuite.**

A G E N D A

SOIRÉE REPAS-DANSANT

Organisée par l'ACA, sur réservation avant le 8 février au 04 73 39 22 40 ou 06 18 01 74 22.

Samedi 16 février

BANQUET DES AÎNÉS

Dimanche 10 mars

COLLECTE DE SANG

Voir article page 10.

Lundi 11 mars

CONCERT

L'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre (OHMV).

Samedi 16 mars

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Organisée par l'Amicale laïque.

Dimanche 17 mars

FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE

La municipalité vous propose une journée «court métrage» en partenariat avec l'association «Sauve qui peut le court métrage».

Mardi 2 avril

Entrée gratuite.

LOTOS (SALLE DES FÊTES)

Samedi 2 février 2013, à 20h30 : le loto des écoles sera organisé par l'Amicale Laïque au profit des Écoles des Martres-de-Veyre.

Samedi 9 février : loto du rugby.

Dimanche 10 février : loto de l'association des parents d'élèves de Tallende.

Samedi 2 mars : loto de l'association de jumelage Les Martres-Arcozelo.

Samedi 6 avril : loto du basket.

EXPOSITION «LE MOYEN ÂGE EN LUMIÈRE»

Exposition d'artistes locaux et animations avec les scolaires sur le thème fascinant du moyen âge.

Du 23 mars au 7 avril, Maison du Patrimoine (quartier des Forts, Espace Jean-Pierre-Décombas).

Entreprise Générale de Bâtiment SARL AMORIM et Fils

Neuf et Rénovation - Extension



Maçonnerie
Murs de clôture, pavage,
Petits travaux

06 52 73 33 28

Tél. / Fax 04 73 69 74 29

131, rue A. Daubrée - 63730 Les Martres-de-Veyre
41, rue R. Suaudeau - 63960 Monton

DA SILVA Manuel

Ravalement de façades
Neuf et restauration

159 rue Saint-Verny
63730 Les Martres de Veyre

04 73 39 22 80
06 08 72 88 63

CIRCONSCRIPTION D'ACTION MÉDICO- SOCIALE SUD-AGGLO - CAMS

L'équipe en charge de cette aide de proximité est composée de professionnels de santé et du secteur social :

- assistants sociaux ;
- conseillères en économie sociale et familiale ;
- accompagnateurs en insertion professionnelle ;
- infirmières puéricultrices, médecin, sages-femmes ;
- secrétaires médico-sociales ;

CONTACT ET MISSIONS

L'ensemble de ces professionnels assure une action quotidienne de prévention, d'accompagnement social et médico-social avec et auprès des familles en difficulté.

L'accueil du public est assuré de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Le personnel de la circonscription d'action médico-sociale vous accueille lors d'un entretien individualisé, vous informe sur vos droits et instruit votre dossier, vous oriente si nécessaire vers le bon interlocuteur, vous conseille dans votre gestion budgétaire, votre vie au quotidien, vous accompagne dans vos demandes d'aides financières, vos démarches administratives, vos recherches de logement et votre parcours d'insertion, vous soutient en cas de difficultés dans l'éducation de vos enfants, accompagne les parents et futurs parents, propose des visites au moment de la naissance, assure des consultations de nourrissons (consultation médicale gratuite jusqu'à 6 ans).

- **3 rue de la Garenne**
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
www.puydedome.com
Responsable de Circonscription :
Véronique PAUQ
Prise de rendez-vous et renseignements
au siège de la circonscription :
TÉL. 04 73 39 65 60 - Fax. 04 73 39 65 69.

CENTRE SOCIAL

- **Place des Combattants AFN**
63730 Les Martres-de-Veyre

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Permanences : sur rendez-vous uniquement. Lundi, mardi, jeudi : de 9 heures à 12 heures.

Cette structure est ouverte :

- aux jeunes de 18 à 25 ans, plus globalement aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion.

- aux adultes, pour aider les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans leur insertion professionnelle.

- **04 73 39 61 47 / 04 73 84 42 76**

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Permanences : mardi de 13 h 30 à 16 h 30.
Mise à jour des cartes Vitales, dépôt des dossiers de remboursement... (salle Tobize).

- **04 73 39 21 10**

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Accueil des parents, futurs parents et assistantes maternelles.

- **04 73 39 86 95**

MULTI-ACCUEIL « LE PETIT PRINCE »

Accueil temporaire des enfants de moins de 4 ans. Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

- **04 73 39 29 35**

CONCILIATEUR

Permanences : 2^e lundi de chaque mois, de 16 h 30 à 18 heures en mairie de Monton (règlements amiables des différends entre particuliers).

- **04 73 23 09 43**

SERVICE MAIRIE

SERVICE QUOTIDIENNETÉ

- **Numéro Azur, accessible au public**
24h/24 et 7j/7 : 0 800 00 70 35,
Boîte mail : quotidien.mdv@orange.fr.

AIDES DIVERSES

REPAS À DOMICILE

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS vient en aide aux familles ou à des personnes en difficulté passagère, après examen des situations au cas par cas.

- **Pour obtenir des renseignements**
sur ces aides, contacter la mairie :
04 73 39 90 75

AIDE-MÉNAGÈRE

Toute personne retraitée et dont l'état de santé nécessite une aide matérielle pour rester à domicile peut bénéficier de l'intervention d'une aide-ménagère.

TÉLÉ-ASSISTANCE

Service réservé aux personnes de plus de 60ans vivant seules : possibilité d'alerter une centrale d'écoute 24h/24 par une simple pression sur un bouton.

SCOLAIRE/JEUNESSE

ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Catherine Pannetier
► **04 73 39 94 54**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directeur : Olivier Adenot
► **04 73 39 95 55**

RESTAURANT & GARDERIE SCOLAIRES

Responsable : Pascal Enjolras
► **04 73 39 96 91**

COLLÈGE JEAN-ROSTAND

Principale : Karine Natale
► **04 73 39 93 66**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Gérés par le Conseil général du Puy-de-Dôme
► **04 73 42 20 20**

CENTRE DE LOISIRS DE CHADIEU

Renseignements et inscriptions auprès de Marianne Gouffault et Marie Gamot
► **06 33 35 29 33 - ufovalpdc@yahoo.fr**
<http://chadieu.fal63.org>

MÉDIATHÈQUE ALEXANDRE-VIALATTE

Directrice : Carole Hoffmann
Ouverture :

- matin : mercredi, samedi : de 10 heures à 12 heures
- après-midi : mardi, vendredi, samedi : de 13h30 à 18 heures ; mercredi : de 13h30 à 19 heures

Fermeture annuelle du 24/12 au 02/01 (inclus).

- **04 73 39 28 17**

GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTÉ - GVAC

- **ZA Le Pra de Serre**
63960 Veyre-Monton
Tél. : 04 73 39 62 00.

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE - SBA

- **Zone de Layat II - 63200 Riom**
Tél. : 04 73 647 444 - Fax. : 04 73 647 414



S P O R T S

BASKET-CLUB VAL DE VEYRE (BCVV)

Présidente Jessica Carli
06 77 46 70 15

BOULE AMICALE (BOULES LYONNAISES)

Président Henri Foucaud
04 73 55 07 30

CLUB ASPHALTE AUVERGNE

Président Christophe Martinez

CYCLOTOURISME

Présidente Anne-Marie Colon
04 73 69 73 54

JUDO-CLUB (JCVM)

Président Benoît Besset
06 17 68 15 11

Le CHANTOU (danse)

Président Jean-Luc Echassoux
04 73 39 23 74

Pétanque

Président Gérard Faydit
06 25 71 94 30

Tennis de TABLE

Président Christian Monchalin
06 84 33 60 25

Tennis-CLUB

Veyre-Les MARTRES

Président Richard Abinal
06 71 81 96 17

USMV FOOT

Présidente Paulette Blanchard
04 73 39 21 13

USMV FOOT

CLUB DES SUPPORTERS

Présidente Samira Oliveira-Machado
04 73 39 90 53

USMV Gymnastique

Présidente Marie-Pierre Malige-Achard
06 38 82 94 24

USMV Rugby

Président Mathieu Décombas
06 30 89 86 92



L O I S I R S

À vos FOURNEAUX

Présidente Michelle Andreatta
06 79 21 20 09

Amicale Laïque

Présidente Yvette Rey
04 73 39 80 09

ASTRO-CLUB de LIMAGNE Sud

Président André Fraisse
04 73 39 96 32

Chasse

Président Jean-Luc Perrier
04 73 39 25 06

CLUB SAINT-MARTIAL

Président Jean Lafougère
04 73 39 82 30

JARDINIERS de France (63)

Correspondant Alain Giraud
09 54 96 62 16

Pêche (étangs)

Président Jean-Pierre Verdier
06 15 59 22 59

Pêche (rivières)

Président Henri Usclade
06 29 96 09 37



C U L T U R E

COMITÉ CULTUREL

Présidente Jeanine Castanié
04 73 39 83 00

CHORALE

Présidente Catherine Montangerand
04 73 39 87 04

ÉCOLE DE MUSIQUE GERGOVIE Val d'ALLIER

Président Marc Jacquet
04 73 39 87 96

En TOUTES LETTRES (ÉCRIVAIN PUBLIC)

Présidente Nelly Vazeille
04 73 40 08 64

Jumelage Les MARTRES - ARCOZELO (PORTUGAL)

Président Christian Exbrayat
04 73 39 98 92

Jumelage Les MARTRES - WYNVARD (CANADA)

Président Pascal Cellier
04 73 69 37 56

ORCHESTRE D'HARMONIE (OHMV)

Président Frédéric Dumeil
09 53 54 00 95

La Réveillée

Président Alain Andanson
04 73 39 86 98



A U T R E S

ACA

(Commerçants et ARTISANS)

Président Christophe Vaudable
04 73 39 22 13

ACPG-CATM

(Anciens COMBATTANTS)

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

AMICALE DES DONNEURS de sang BÉNÉVOLES

Président Dominique Clément
06 70 97 70 25

AMICALE DES ANCIENS pompiers

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

BIEF de La VAURE

Bureau en attente d'élection

Bénévoles de JOLIVET (EHPAD)

Présidente Josette Martin
04 73 39 82 62

Ces années-Là (personnes nées entre 1960 et 1965)

Président Philippe Jaubert
06 37 78 18 98

MARRE-TOI ET PARTAGE

Président Baïlo Diallo
04 73 39 88 12

SECTEUR Animation Jeunes (SAJ)

Responsable Philippe Tchilinghirian
04 73 39 76 29



HÔTEL DE VILLE

**Place Alphonse-Quinsat
63730 Les Martres-de-Veyre**

**Tél. 04 73 39 90 75
Fax 04 73 39 81 98**

**Courriel : mairie.martresveyre@wanadoo.fr
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr**

La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 19 heures (sauf juillet/août). Fermeture à 16 heures les veilles de jours fériés.



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

PERMANENCES

Pascal Pigot, maire

▶ mercredi, 17h30 - 19 heures
sur rendez-vous

**Claude Duchet, 1^{er} adjoint foncier,
ZPH, PLH, développement durable
et environnement, collègue**

▶ mercredi, 14 heures - 19 heures
sur rendez-vous

**Nadine Gavaudo,
2^e adjoint social, CCAS, EHPAD**

▶ mercredi, 17 heures - 19 heures
sur rendez-vous

**Jean Lafougère, 3^e adjoint sports,
bâtiments sportifs, quotidienneté**

▶ mercredi, 16 heures - 19 heures
sur rendez-vous

**Yvette Rev,
4^e adjoint école, jeunesse, enfance,
adolescence, ALSH**

▶ mardi, 14 h 30 - 17 h 30
sur rendez-vous

**Gilles Solans, 5^e adjoint travaux,
bâtiments, urbanisme**

▶ jeudi, 14 heures - 17 heures
sur rendez-vous

**Josette Blanchet, 6^e adjoint fêtes
et cérémonies, vie associative**

▶ mardi, 14 h 30 - 17 h 30
sur rendez-vous

**Martine Bouchut,
7^e adjoint finances, économie
locale, informatique**

▶ jeudi, 14 h 30 - 17 h 30
sur rendez-vous